

LOI LE MEUR – ECHANIZ

IMPACTS

LOCATION SAISONNIÈRE

WE-XX033

½ jour
(3,30h)

- Cas pratiques
- Support pédagogique
- Quiz d'évaluation finale

Tarif : **130 € HT**

ESSENTIEL

OBJECTIFS :

- Prendre connaissance de la loi LE MEUR – ECHANIZ
- Mettre en application le nouveau texte
- Parfaire l'information des bailleurs en saisonnier
- Adapter mes pratiques professionnels

NIVEAU & PUBLIC :

Managers, Négociateurs, Assistantes en Location et Gestion en saisonnier

Prérequis : aucun

MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Vidéo projecteur, paper-board
Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S) :

Formateur : Professionnel spécialisé en droit immobilier

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

 Programme accessible aux personnes en situation de handicap

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Présentation de la loi LE MEUR ECHANIZ
- Entrée en application
- Impacts pour les meublés de tourisme

I – RAPPEL DES MESURES « ANCIENNES »

- Déclaration en Mairie
- Déclaration à « enregistrement »
- Changement d'usage : temporaire ou définitif
- Sanctions
- Obligations du Professionnel

II – NOUVELLES OBLIGATIONS DE DÉCLARATION

- Nouvelle démarche déclarative unique
- Déclaration et Performance énergétique
- Obligations d'Information et de Contrôle du Professionnel
- Obligations Publicité
- Sanctions renforcées

III – NOUVEAUX POUVOIRS DES COMMUNES

- Restriction du nombre de jours de location
- Extension du changement d'usage
- Limitation du nombre des autorisations de changement d'usage
- Délimitation de zones vouées à la résidence principale

IV – NOUVEAUTÉS COPROPRIÉTÉ

- Pouvoirs et Obligations du règlement de copropriété
- Assemblée et Pouvoir d'interdiction de location courte durée
- Obligations d'information du Bailleur courte durée et du Syndic

V – FISCALITÉ : APERÇU DES IMPACTS DE LA LOI

- Réduction des abattements
- Abaissement des plafonds de revenus

SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENTS